

PRÉSENTATION DU PROJET

ESMS
X
CLUBS



**ALLONS PLUS LOIN,
PARTAGEONS LE SPORT ENSEMBLE**



Allons plus loin, partageons le sport ensemble !

Le Comité Paralympique et Sportif Français initie en 2020 une opération intitulée “ESMS x CLUBS“. L’objet de cette action est simple : mettre en lien des clubs sportifs et des établissements médico-sociaux qui n’ont pas de contacts réguliers avec le mouvement sportif fédéré afin d’impulser des actions de découverte des pratiques parasportives et d’accompagner leur pérennisation.

POURQUOI ?

La création de cette opération sert **trois grandes ambitions** à court et moyen termes :

- Accroître et pérenniser **le nombre de personnes relevant d’un ESMS pratiquant une activité sportive** régulière
- **Favoriser les liens et interactions** entre le milieu médico-social et les structures sportives fédérées afin de multiplier les passerelles
- **Mieux intégrer le sport dans le projet d’accompagnement personnalisé des personnes accueillies en établissement**

COMMENT ?

Un concept simple : **proposer un accompagnement** à la mise en lien entre un club sportif et un établissement social ou médico-social

POUR QUI ?

Établissements éligibles :

- Les établissements médico-sociaux, de type IEM, IME, ITEP, ESAT, Foyers de vie etc. pour mineurs ou pour adultes. En priorité, les établissements de moins de 50 places accueillant des enfants et issus des réseaux suivants : UNAPEI ; APAJH ; NEXEM ; FEHAP ; APF...
- Les services d’Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD).
- Les services d’Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).

L’action pourra être adaptée pour mieux répondre aux spécificités des SESSAD/SAVS.

Structures sportives éligibles :

- Tout club sportif, ligue, comité étant issu d’une fédération membre du CPSF. Le club ne doit pas avoir de lien préexistant avec l’établissement.

ACCOMPAGNEMENT DU CPSF

L'accompagnement du CPSF peut prendre plusieurs formes :

- Aide à l'identification des établissements cibles via la mobilisation de ses réseaux
- Conseil & suivi à l'opérationnalisation du projet
- Accompagnement financier

Une convention tripartite valide l'action proposée et donne lieu à un financement.

Un financement* en 2 étapes successives :

- 500 euros versé par le CPSF au club proposant une découverte de pratique
- 2000 euros versé par le CPSF en complément si l'action est pérennisée (minimum de 8 actions dans la saison 2020/2021)

NB : Pas de parrainage. Si le club reçoit une aide du CPSF, aucune prestation ne doit être facturée à l'ESMS ; une déduction de l'aide du CPSF est possible si le montant total de l'opération est supérieur.

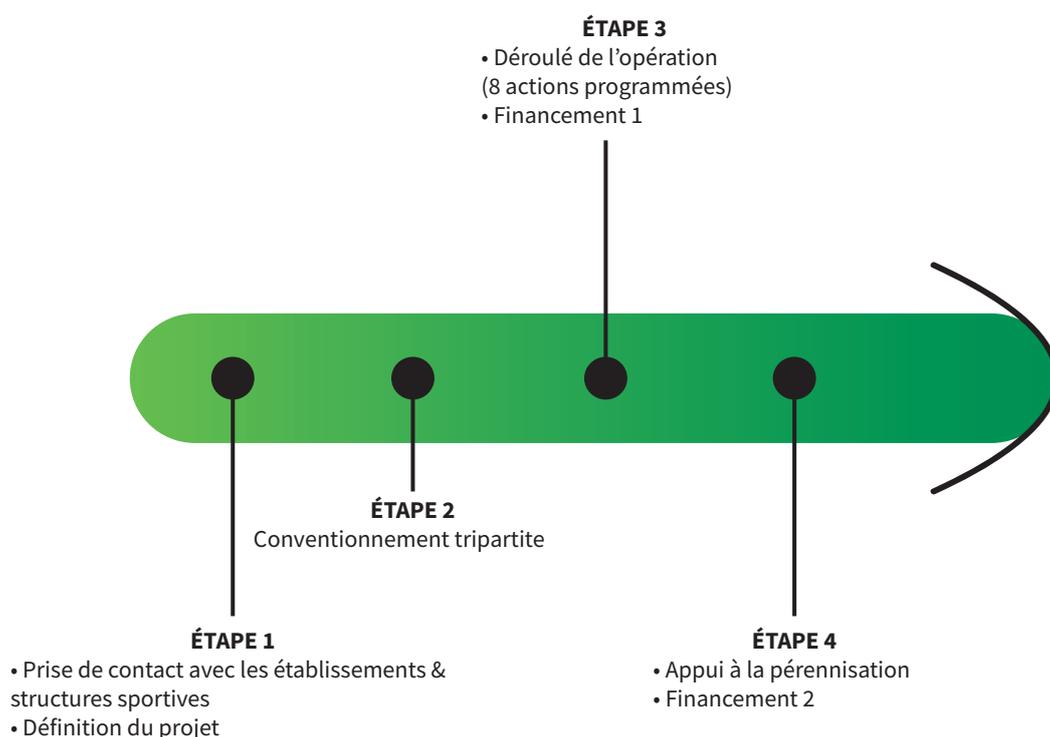
*Dans la limite de 2 clubs par région pour cette phase initiale

** À valider avec le CPSF en amont du déploiement de l'opération

UN DISPOSITIF GAGNANT-GAGNANT

POUR UN CLUB	POUR UN ESMS
<ul style="list-style-type: none">• Accéder à de nouveaux publics• Accroître la formation des encadrants sur l'accueil des personnes en situation de handicap en club• Faciliter les démarches de mise en relation avec les ESMS• Disposer d'un accompagnement financier complémentaire	<ul style="list-style-type: none">• Diversifier l'offre de pratique sportive proposée aux publics grâce à l'intervention de personnels formés• Accroître les passerelles avec le milieu ordinaire• Bénéficier du financement complémentaire alloué au club par le CPSF

4 GRANDES ÉTAPES



VOS CONTACTS EN RÉGION



Elise BOURAGHDA

Référente paralympique | Bourgogne-Franche-Comté
07 62 99 19 60 | e.bouraghda@france-paralympique.fr



Sylvain SABATIER

Référent paralympique | Occitanie
07 62 99 19 18 | s.sabatier@france-paralympique.fr



Joffrey CHIRON

Référent paralympique | PACA
07 62 99 17 45 | j.chiron@france-paralympique.fr



Thomas URBAN

Référent paralympique | Île-de-France
07 62 99 19 87 | t.urban@france-paralympique.fr



Florian FOULQUIER

Référent paralympique | Normandie
07 62 99 18 80 | f.foulquier@france-paralympique.fr



Benoit CHANAL

Référent paralympique | Auvergne-Rhône-Alpes
07 61 32 69 12 | b.chanal@france-paralympique.fr



Antoine LAUDRIN

Référent paralympique | Bretagne
07 61 32 70 77 | a.laudrin@france-paralympique.fr



Stéphanie RENAUD

Référente paralympique | Nouvelle-Aquitaine
07 61 32 68 18 | s.renaud@france-paralympique.fr



Anthony GUIDOUX

Référent paralympique | Pays de la Loire
07 61 32 70 95 | a.guidoux@france-paralympique.fr



Emmanuelle OLIER

Référente paralympique | Centre-Val de Loire
07 61 32 69 02 | e.olier@france-paralympique.fr



Paul CAILLET

Référent paralympique | Grand Est
07 61 32 69 65 | p.caillet@france-paralympique.fr



Jérémy HOUBEAU

Référent paralympique | Hauts-de-France
07 61 32 68 90 | j.houbeaut@france-paralympique.fr